



SYNDICAT MIXTE DE L'EAU

de la Région d'Issoire et des Communes
de la Banlieue Sud Clermontoise

Procès-verbal du Comité syndical – 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre 2023 à 09h30, le Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'Issoire et des Communes de la Banlieue Sud Clermontoise, dûment convoqué le 05 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux du SME, sous la présidence de Monsieur Raymond ASTIER, Président du SME.

PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES :

| | | |
|----------------------|--------------------------|-----------------------|
| ALRIC Jean-Louis | DENIZOT Jean-Pierre | SARRON Patricia |
| ARCHIMBAUD Guy | DOMAS Patrick | SATURNIN Michelle |
| ASTIER Raymond | DUCREUX Bernard | SAUVADET Marie-Hélène |
| BARDY André | DURAND Raymond | SAUVANT Jean-Pierre |
| BARREIROS Nathalie | FARGEIX Jeannine | SAVIGNY Frédéric |
| BOILOT Dominique | FOUCAULT Marie-Françoise | SERVAYRE Hélène |
| BOURBON René | FRAISSE Pierre Luc | TEZENAS Olivier |
| BOUYGES Jacqueline | GOURBEYRE Bernard | VEGA Richard |
| BRECHET Alain | GUILHOT Patrice | VIAL Christophe |
| BRUN Claudine | GUITTARD Dominique | VIALLEFONT Michel |
| BRUN Bernard | JACOB Claude | |
| CHALLIER René | JOUMARD Martine | |
| CHASSANG Jean-Pierre | LHERMET Florence | |
| CHAUVANET Christine | LEGENDRE Denis | |
| CLERMONT Christian | LOUBINOUX Isabelle | |
| | MARCHAT Patrick | |
| | MARCHAT Sébastien | |
| | MARTIN Julien | |
| COSTON David | MARTINANT Vincent | |
| COUDERT Bernard | OLLE Alain | |
| CREGUT François | PONTRUCHER Bruno | |
| DE FREITAS Pascal | RESTOUEIX Daniel | |

ABSENTS REPRÉSENTÉS (SUPPLÉANTS) :

BONNET Stéphane par PELISSIER Laure ; GREGOIRE Nathalie par ARVEUF Jean ; NICOLLET Michel par PILLON Stéphane ; TONDEREAU Sébastien par CROUZET Jean-Yves ; ALRIC Jean-Louis par LEGENDRE Denis ; RAVEL Pierre par BERNARD Maurice ; BOUILLAND Frédéric par MERLEN Bernard ; PAGESSE Pierre par GOMES-LETELLIER Josiane ; BAYARD Éric par JUAN Patrick ; CHAZALON Josiane par SALVILLE Christelle ; BRETTE Laurent par LASSAGNE Nicolas ; VERLHAC Jean-Pierre par COSTE Yves ; BARROT Jean-François par SADOURNY Jacqueline.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

SARRE Jocelyne à VEGA Richard ; ROUX Frédéric à BOILOT Dominique ; LE MARREC Laurys à ASTIER Raymond.

1. Procès-verbal du Comité syndical du 12 octobre 2023

Approuvé à l'unanimité.

2. Débat d'orientations budgétaires

Approuvé à l'unanimité

3. Présentation relative au dispositif de télérelève déployé sur la commune d'Issoire

Suite à la demande des délégués à l'assemblée du 12 octobre 2023, une présentation du dispositif déployé sur la commune d'Issoire a été réalisée. Ce dispositif la télérelève permet à la fois aux usagers de gérer leurs consommations d'eau mais également d'agir plus rapidement sur les fuites d'eau. Cet outil peut être assimilé à ceux déployer par l'électricité avec les compteurs Linky pour l'électricité et le gaz avec le compteur Gaspard. Ces différents outils s'inscrivent dans des démarches vertueuses de préservation des ressources et des énergies.

La télérelève pourrait être subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre des économies d'eau dans le cadre de son plan national de résilience. Ce plan est un dispositif éphémère et l'Agence ne garantit pas de reconduire ce type d'aide sur d'autres programmes. Afin d'être éligible, la demande doit être déposée avec la plus grande réactivité.

Dans ce cadre, le SME a recruté un bureau d'études ayant les qualifications et maîtrisant ce dispositif : ID EAU CONSEIL, pour réaliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage et solliciter le financement de l'Agence de l'Eau. Ce projet étant majeur pour le Syndicat, Monsieur le Président a indiqué qu'il informerait régulièrement l'assemblée de son suivi. Et qu'en tout état de cause, ce projet aboutira uniquement si les financements sont obtenus.

4. SPANC : Informations diverses

Le SME et l'ANC:

- ✓ Le SME exerce la compétence ANC sur 93 communes (sur 111)



- ✓ Les collectivités ont l'obligation de contrôler régulièrement les installations d'assainissement des immeubles non raccordés au réseau
- ✓ Les contrôles sont exercés par Suez (DSP 2020 – 2032)
- ✓ Compétence réhabilitation : permet au SME de proposer aux personnes éligibles de bénéficier des aides proposées par les financeurs

Les opérations groupées de réhabilitation :

- ✓ Dispositif réservé aux immeubles :
 - ✓ Dépourvus d'installation d'assainissement

OU

- ✓ Pourvus d'une installation présentant un danger sanitaire (rejets d'eaux non traitées en surface)



- ✓ Participation financière :
 - ✓ Conseil Départemental du Puy de Dôme : **20% du montant HT** (plafond 2 000€ d'aide par installation)
 - ✓ Pas de participation de l'Agence de l'Eau

Les opérations groupées de réhabilitation :

- ✓ Un mandat des particuliers au SME pour faire les demandes de subvention en leur nom
- ✓ Une liste de pièces justificatives
- ✓ Un dépôt de dossier fin d'année N pour travaux en N+1
- ✓ Un paiement après la fin des travaux, rapide grâce à une anticipation par le SME
- ✓ Une aide qui peut être complétée par d'autres dispositifs (ANAH, EcoPTZ)
- ✓ Passage obligatoire par le SME → nous renvoyer les intéressés

5. Présentation du site internet

Le site internet du SME sera ouvert au public le 11 janvier 2024. L'information sera communiquée aux collectivités adhérentes, Maires et délégués lors de l'envoi des vœux du SME.

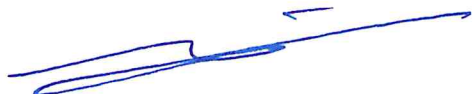
L'adresse du site : www.sme-issoire.fr

6. Délibérations :

- N°028/2023 – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour financer le déploiement des dispositifs de télérelève : Adopté à l'unanimité
- N°029/2023 – Convention relative à la facturation, l'encaissement et le reversement de redevances d'assainissement collectif – SIREG, SAUR, SUEZ et SME : Adopté à l'unanimité
- N°030/2023 – Convention portant adhésion au pôle santé travail du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme : Adopté à l'unanimité
- N°031/2023 – Instaurant une prime exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale – Adopté à la majorité
- N°032/2023 – Subvention exceptionnelle à la commune d'Antoingt pour les travaux visant à déployer un dispositif de recyclage des eaux d'une fontaine municipale : Adopté à l'unanimité

Conformément à la réglementation en vigueur, ce procès-verbal sera arrêté et signé au prochain comité syndical.

**Le Président,
Raymond ASTIER**

A blue ink signature of Raymond Astier, consisting of several horizontal strokes and a long tail extending to the right.

**Le secrétaire de séance,
Bernard BRUN**

A black ink signature of Bernard Brun, featuring a stylized 'B' and 'B' followed by a long horizontal line.